

Année scolaire 2025-2026

CAHIER DES CHARGES

LE DISPOSITIF RESIDENCE TRANSITION :

La résidence Transition, exclusivement dédiée au cycle 3, du CM1 à la 6^{ème}, est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) partenarial proposé par la communauté d'agglomération Amiens Métropole, l'académie d'Amiens représentée par la DRAEAC (délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle) et la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme) et le Conseil départemental de la Somme. Elle offre l'opportunité d'assurer une collaboration dans les pratiques d'EAC en créant les passerelles utiles entre des élèves, des classes et des établissements du cycle 3 d'un même secteur de collège en s'inscrivant dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Publics cibles	Dans un même secteur de collège 2 classes de CM1 et/ ou CM2 1 classe de 6ème (y compris groupe de français et de maths)
Format du projet	60h à répartir de manière équilibrée entre les 3 classes (plus 20 h de concertation/bilan)
Calendrier	Dépôt des candidatures par les artistes mercredi 21 mai 2025 Validation par le comité de coordination fin mai 2025 Une fois le projet formalisé, les écoles et le collège devront renseigner le projet sur la plateforme ADAGE (onglet bleu : projets liés à des dispositifs). Ce projet devra recevoir un avis de l'IEN de circonscription et du chef d'établissement. Mise en œuvre du projet du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2026.

SÉLECTION DE LA CANDIDATURE ARTISTIQUE :

L'étude de la candidature se fera en étroite collaboration avec la DRAEAC, la DSDEN de la Somme, le Conseil départemental de la Somme et Amiens Métropole, elle tiendra compte des critères suivants :

- Projet qui articule harmonieusement les trois piliers du PEAC : fréquenter, pratiquer, s'approprier ;
- Projet qui anticipe un partenariat, une co-construction, entre école, collège, structure culturelle et artiste ;
- Projet fédérateur prenant appui sur un travail de mise en réseau : liaison école(s)/collège ;
- Projet qui articule de façon cohérente temps de pratique et temps de médiation.

La coordination du dispositif déterminera le territoire sur lequel ce projet pourra être déployé et proposera au collège et aux écoles du secteur l'artiste sélectionné.

FINANCEMENT :

Les contributions respectives du Conseil départemental de la Somme et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation de résidence pour un projet que l'artiste intervienne en solo ou en collectif est fixée à 9 000 euros. Ce montant correspond :

- Au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les artistes concernés ;
- Aux frais de déplacement et repas éventuels.

Des crédits complémentaires, à hauteur de 3 000 euros maximum, sont prévus de manière à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres et sorties (billetterie, transport...) des élèves dans des lieux culturels du territoire d'Amiens Métropole ;
- L'achat de matériel nécessaire au projet ;
- Des créations partagées conjuguant pratiques et gestes artistiques.

Amiens Métropole attribue 6 000 euros à ce projet qui financeront la prise en charge des interventions artistiques à hauteur de 3 000 euros par établissement. Ces montants sont sous réserve du vote des modalités de financement par les élus lors de la commission permanente d'Amiens Métropole qui se tiendra en décembre 2025.

Le Conseil départemental de la Somme attribue 6 000 euros à ce projet qui financeront la prise en charge des interventions artistiques en collège à hauteur de 3000 euros et la prise en charge des crédits complémentaires pour les écoles et le collège à hauteur de 3 000 euros. Ces montants sont sous réserve du vote des modalités de financement par les élus lors de la commission permanente du Département qui se tiendra en décembre 2025.

La signature d'une convention entre les différents partenaires est indispensable pour permettre à l'établissement coordinateur – le collège - de prendre en charge les dépenses pour le matériel et les sorties ; cette convention détaillera les dépenses engagées par chaque partenaire.

L'académie d'Amiens mobilisera, dans la limite de ses disponibilités et de ce qu'elle estimera nécessaire, des moyens financiers et humains, notamment au travers de l'action des personnels du service EAC de la DSDEN et des conseillers pédagogiques.

MISE EN ŒUVRE :

Il s'agit de mettre en œuvre un projet centré sur la pratique artistique qui va s'inscrire dans un temps long de l'année scolaire.

Les enseignants des trois classes concernées doivent, à l'occasion de la concertation, élaborer un projet commun avec l'artiste.

Ce projet doit être centré sur des temps de pratique artistique collectif permettant des interactions entre les élèves. Il devra aussi prévoir des temps de fréquentation de lieux culturels sur le territoire d'Amiens Métropole qui peuvent venir nourrir la réflexion et la pratique des élèves. Le projet devra comporter des rencontres régulières entre les classes participantes sous la forme de temps de pratique, de visite ou de restitution, imaginer un temps fort commun.

Les séances peuvent se dérouler en classe ou dans la structure culturelle. La présence de l'enseignant est indispensable pour accompagner l'artiste dans la conduite du projet auprès des élèves.

Le comité sera particulièrement sensible aux projets incluant des temps forts tels qu'une semaine commune consacrée à ce projet.

CONTACTS

Amiens Métropole :

Chef du Pôle Publics et Médiation
Sibille WALLOIS : s.wallois@amiens-metropole.com

DSDEN :

Premier degré : Conseillers pédagogiques départementaux :

Gaëlle DEGAUGUE : cparts80@ac-amiens.fr
Elise OLENGA DISASHI: cp2arts80@ac-amiens.fr
Sylvie DUFLOS : cp2musique80@ac-amiens.fr
Yann WIMART: cp1musique80@ac-amiens.fr
Anne-Claire JOUY : cp3musique80@ac-amiens.fr

Second degré : coordinatrice départementale EAC :

Juliette GORET-DROUHIN: action-culturelle80@ac-amiens.fr

Conseil départemental de la Somme :

Chef du service, Service éducation artistique et culturelle
Aurélien Thuillier : athuillier@somme.fr
Chargé de projet éducation artistique et culturelle
Florent PEIGNARD : fpeignard@somme.fr